

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00785

Numéro SIREN : 794 361 089

Nom ou dénomination : 10GITALLAB

Ce dépôt a été enregistré le 14/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/003539

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE POINTE-À-PITRE

A2020/003539

Dénomination : 10GITALLAB

Adresse : Rue Ferdinand Forest IMMEUBLE LE SOMMET - ZI DE JARRY 97122
BAIE-MAHAULT

N° de gestion : 2013B00785

N° d'identification : 794361089

N° de dépôt : A2020/003539

Date du dépôt : 14/10/2020

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 28/09/2020 RATR



224986



224986



KATHERINE KARAM *Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes*

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce du CERAM - Sophia Antipolis

Centre de Formation N° 95 97 01165 97

SARL 10GITALLAB

rue Ferdinand Forest
Immeuble Le Sommet
97122 BAIE-MAHAULT

Rapport du commissaire à la transformation



Les Galeries de Houelbourg - Angle des rues Forest et Fulton - Z.I de Jarry - 97122 Baie-Mahault

Email : k.karam@ool.fr - Tél. : 05 90 60 91 70 - Fax : 05 90 94 98 21

« Membre d'une Association de Gestion Agréée » - SIRET : 433 433 133 00025 - APE : 6920Z

SARL 10GITALLAB

Siège social : Immeuble le Sommet – Rue Ferdinand Forest

97122 Baie-Mahault

Capital social : 2.000 €

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société
SARL 10GITALLAB en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle**

A l'associé unique,

En ma qualité de commissaire à la transformation désignée, en application des dispositions de l'article L224-3 du code de commerce, par décision de l'associé, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte-tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas de ma part d'observations.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Baie-Mahault, le 28 septembre 2020

Le commissaire à la transformation

Katherine KARAM



2

Katherine KARAM

Expert-Comptable

Commissaire aux Comptes

Les Galeries de Houelbourg,

ZI de Jarry - 97122 BAIE MAHAULT

☎ : 05.90.60.91.70 - Fax : 05.90.91.98.21

Siret : 433 433 133 00025 - APE : 6920 Z